



AVENANT N° 7

CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS INDUSTRIELS DE LA MÉTROPOLIS d'AIX - MARSEILLE PROVENCE

Entre:

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente en exercice ou son représentant par délégation, et désignée dans le texte ci-après par l'abréviation « MAMP »,

d'une part

ET:

Le groupement d'Entreprises Solidaires OTV/Société des Eaux de Marseille, représenté par Monsieur Didier FOURCAUDOT, Directeur OTV Services France, agissant en qualité de mandataire du groupement et désigné dans le texte ci-après par l'abréviation

« Le Délégué »,

D'AUTRE PART.

Préambule

Par délibération n°171/2012 du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2012, la commune de Rousset a délégué son service public de traitement des effluents industriels au groupement OTV - Société des Eaux de Marseille, pour une durée de 12 ans, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2013.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la Métropole s'est substituée dans les droits anciennement dévolus à la Commune de Rousset et se retrouve désormais compétente concernant la gestion du service public de traitement des effluents industriels.

6 avenants ont été passés :

Avenant n°1, prise d'effet le 10 juillet 2014 par suite de la cessation d'activité de la société LFOUNDRY, un des industriels raccordés à la station. L'équilibre financier du contrat étant rompu, les conditions d'exploitation et de rémunération du délégataire ont été revues.

Avenant n° 2, prise d'effet le 13 octobre 2014 pour donner suite à la reprise temporaire des actifs de la société LFOUNDRY pour démantèlement de l'usine. Les conditions d'exploitation et de rémunération du délégataire ont à nouveau été adaptés.

Avenant n°3, prise d'effet le 7 mai 2015, par suite de la demande de raccordement de SUN PARTNER, nouvel industriel implanté sur la zone d'activités. Les conditions d'exploitation et de rémunération du délégataire ont à nouveau été adaptés.

Avenant n°4, prise d'effet le 2 juillet 2021 pour donner suite à la demande de raccordement de l'usine M.A.J. de la société ELIS LT, nouvel industriel implanté sur la zone d'activités. Les conditions d'exploitation et de rémunération du délégataire ont à nouveau été adaptés.

Avenant n°5, a été approuvé pour préciser les modalités d'application des reversements des surtaxes à la Métropole.

Avenant n°6, prise d'effet le 12 octobre 2023 par suite de la demande de raccordement de l'usine M.A.J. de la société ELIS LT et de l'évolution des normes de rejet en fluor. Les conditions d'exploitation et de rémunération du délégataire ont à nouveau été adaptés.

Le Présent avenant a pour objet :

- De tenir compte des délais nécessaires à la réflexion et aux échanges en cours avec la société ST Micro-électronics sur le devenir de la station d'épuration, aux éventuels travaux nécessaires ou à la procédure de mise en œuvre d'une nouvelle délégation de service public, une prolongation de 36 mois au contrat de délégation du service public de l'assainissement industriel de la ville de Rousset en cours d'exécution est nécessaire afin de porter son échéance au 31 décembre 2027.

- D'adapter le niveau de renouvellement (GER) et prolonger le programme prévisionnel de renouvellement (PPR) en conséquence.
- D'actualiser les conventions de financement des industriels à ces nouvelles dispositions.

Conformément à l'article 17 du contrat de DSP, les conventions de déversement seront ajustées et rédigées conformément au modèle annexé au contrat de délégation de service public.

ARTICLE 1 - Durée de l'affermage

L'article 3 du contrat initial datant du premier janvier 2013 est modifié comme suit :

- La durée du contrat d'affermage sera fixée à 15 ans (quinze ans)
- La dernière année de prolongation du contrat est susceptible d'être écourtée, sans aucune compensation pour le délégataire en fonction du devenir de la station d'épuration.
- Un préavis de 12 mois, le cas échéant, avant l'arrêt anticipé du contrat devra être respecté pour permettre au délégataire de préparer la fin de contrat de délégation de service public.

Le contrat a pris effet le premier janvier 2013, avec un terme prévisionnel au 31 décembre 2027.

ARTICLE 2 - Rémunération du délégataire

La redevance à la charge des industriels-usagers est modifiée en fonction :

- Du planning sur 3 ans de renouvellement des équipements
- De l'évolution de la part fixe du contrat
- De l'existence de la capacité de traitement disponible qui en résulte,

Les annexes n° A1, A2 et A3 du Contrat initial sont modifiées et sont jointes au présent avenant dont elles font partie intégrante.

ARTICLE 3 - Conventions de déversement :

Les conventions de déversement applicables aux industriels-usagers seront modifiées en application des modalités stipulées dans l'Article 2 ci-avant.

La Métropole donne au Délégataire tout pouvoir pour signer les nouvelles conventions de déversement avec les industriels-usagers, dès l'entrée en vigueur du présent avenant.

Ces conventions de déversement seront applicables au 1^{er} janvier 2025, date à laquelle la prolongation du contrat de délégation de service public sera effective.

ARTICLE 4 - EVOLUTION DE LA RECETTE GLOBALE DU DELEGATAIRE SUR LA DURÉE DU CONTRAT

	Recette	% d'évolution / contrat initial
Contrat initial	55 891 548 €	0
Avenant 1	39 957 558 €	- 28,51%
Avenant 2	39 957 558 €	- 28,51 %
Avenant 3	40 041 564 €	- 28,36 %
Avenant 4	40 919 661 €	-26,79 %
Avenant 5	Sans modification	
Avenant 6	40 183 020 €	-28,10 %
Avenant 7	49 922 926 €	-10,68 %

ARTICLE 5 - Entrée en vigueur :

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de réception de sa notification au Délégué.

Toutes les dispositions du Contrat d'affermage du 27 Décembre 2012 et des avenants n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 qui ne sont pas modifiées par le présent avenant restent en vigueur.

Fait à Marseille, en Quatre exemplaires originaux, le

La Métropole

Pour le Fermier

ANNEXES

ANNEXE A1 COMPTE D'EXPLOITATION

ANNEXE A2 MÉMOIRE FINANCIER

ANNEXE A3 REMUNERATION DU DELEGATAIRE

ANNEXE 4 RENOUELEMENT PRÉVISIONNEL 2025

ANNEXE 5 RENOUELEMENT PRÉVISIONNEL 2026

ANNEXE 6 RENOUELEMENT PRÉVISIONNEL 2027

**CONTRAT DE DÉLÉGATION DU 1^{er} JANVIER 2013 RELATIF AU
SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DES EAUX RESIDUAIRES
INDUSTRIELLES EMANANT DES ETABLISSEMENTS SOUMIS A LA
REGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES DE ROUSSET
CONCLU AVEC LE GROUPEMENT OTV/SOCIETE DES EAUX DE
MARSEILLE**

AVENANT 7

ANNEXE A1

COMPTE D'EXPLOITATION

TOUTES LES VALEURS SONT A INDIQUER EN EUROS HORS TAXES (€ HT) ,

A - RECETTES		2013		2024		2025		2026		2027	
		Année valeurs 2013		Année valeurs 2013		Année valeurs 2013		Année valeurs 2013		Année valeurs 2013	
Eléments concernés		Débits		Charges		Sous-Totaux		Sous-Totaux		Sous-Totaux	
1ère Partie	Partie FIXE	1 655 415				1 655 415		1 655 415		1 655 415	
	Partie Dépendante indirectement des débits et charges	454 880				454 880		454 880		454 880	
	2ème partie DEPENDANTE EXCLUSIVEMENT des débits et charges	1 136 340				1 136 340		1 136 340		1 136 340	
TOTAL A - RECETTES		4 657 629		3 215 017		3 246 635		3 246 635		3 246 635	

B- DEPENSES		2013		2024		2025		2026		2027	
		Année valeurs 2013		Année valeurs 2013		Année valeurs 2013		Année valeurs 2013		Année valeurs 2013	
Eléments concernés		Débits		Charges		Sous-Totaux		Sous-Totaux		Sous-Totaux	
1ère Partie	Personnel NON affecté au Fonctionnement	254 000				254 000		254 000		254 000	
	Renouvellement (Partie Fixe)	300 993				300 993		326 185		326 185	
	Frais divers (1-1)	641 191				641 191		641 191		641 191	
	Frais généraux (1-1)	243 346				238 698		243 346		243 346	
	Personnel 1-2 (voir détail)	272 000				272 000		272 000		272 000	
2ème partie DEPENDANTE EXCLUSIVEMENT des débits et charges (PDEDC)	Renouvellement (1-2)	53 725		29 100		29 100		29 100		29 100	
	Frais généraux (1-2)	66 867				66 867		66 867		66 867	
2ème partie DEPENDANTE EXCLUSIVEMENT des débits et charges (PDEDC)	Personnel (2ème partie = voir Détail)										
	Energie électrique	28 900		51 654		80 554		80 554		80 554	
	Réactifs et consommables	625 323		144 890		770 213		770 213		770 213	
	Evacuation des boues	12 360		178 612		190 972		190 972		190 972	
	Renouvellement (2ème Partie)										
Analyses et contrôles (Supplémentaires à 1-1)											
Entretien courant											
Frais Généraux (2ème Partie)	167 042				167 042		167 042		167 042		
TOTAL B - DEPENSES		4 458 257		3 011 630		3 041 471		3 041 471		3 041 471	

Résultat (avant IS)= A-B er	199 372	203 386	205 164	205 164	205 164
	6,33%	6,32%	6,32%	6,32%	6,32%

(1-1) Frais divers : Analyses et Contrôles + Eau + Informatique + Consommables bureaux + Frais Représentation + Frais Déplacements + Espaces Verts + Sécurité (gardien, alarme) + Communication et frais postaux + Certification

(1-1, 1-2 et 2) Frais Généraux = Frais Siège (DG, DT, DF, DRH, etc ...) + Frais locaux + Frais "Etudes, R&D"

TOUTES LES VALEURS SONT A INDIQUER EN EUROS HOIRS TAXES (€ HT)

A - RECETTES		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15	TOTAUX
1ère Partie	Eléments concernés																
	Partie FIXE	2 263 177	2 263 177	1 512 060	1 521 394	1 521 394	1 521 394	1 521 394	1 521 394	1 521 394	1 521 394	1 521 394	1 623 796	1 655 415	1 655 415	1 655 415	24 799 610
	Partie Dépendante indirectement des débits et charges	755 818	755 818	415 630	415 830	415 830	415 830	415 830	415 830	415 830	415 830	415 830	454 880	454 880	454 880	454 880	7 073 628
	2ème partie DEPENDANTE EXCLUSIVEMENT des débits et charges	1 638 634	1 638 634	1 136 340	1 136 340	1 136 340	1 136 340	1 136 340	1 136 340	1 136 340	1 136 340	1 136 340	1 136 340	1 136 340	1 136 340	1 136 340	18 049 688
	TOTAL RECETTES	4 657 629	4 657 629	3 064 230	3 073 564	3 073 564	3 073 564	3 073 564	3 073 564	3 073 564	3 073 564	3 073 564	3 215 017	3 246 635	3 246 635	3 246 635	49 927 926

B - DEPENSES		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15	Totaux
1ère Partie	Eléments concernés																
	Personnel NON affecté au Fonctionnement (1-1)	378 000	378 000	254 000	254 000	254 000	254 000	254 000	254 000	254 000	254 000	254 000	254 000	254 000	254 000	254 000	4 058 000
	Renouvellement (1-1)	417 079	417 079	300 993	300 993	300 993	300 993	300 993	300 993	300 993	300 993	300 993	300 993	300 993	326 185	326 185	4 827 642
	Frais divers (1-1)	1 056 954	1 056 954	641 191	641 191	641 191	641 191	641 191	641 191	641 191	641 191	641 191	641 191	641 191	641 191	641 191	10 449 391
	Frais généraux (1-1)	356 517	356 517	222 273	223 646	223 646	223 646	223 646	223 646	223 646	223 646	223 646	238 698	243 346	243 346	243 346	3 693 211
2ème partie DEPENDANTE EXCLUSIVEMENT des débits et charges	Personnel (1-2)	541 993	541 993	272 000	272 000	272 000	272 000	272 000	272 000	272 000	272 000	272 000	272 000	272 000	272 000	272 000	4 619 986
	Renouvellement (1-2)	53 725	53 725	29 100	29 100	29 100	29 100	29 100	29 100	29 100	29 100	29 100	29 100	29 100	29 100	29 100	485 750
	Frais généraux (1-2)	93 385	93 385	61 127	61 127	61 127	61 127	61 127	61 127	61 127	61 127	61 127	66 867	66 867	66 867	66 867	1 004 383
	Personnel (2ème Partie)			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Energie électrique	76 244	76 244	71 323	71 323	71 323	71 323	71 323	71 323	71 323	71 323	71 323	80 554	80 554	80 554	80 554	1 116 611
2ème partie DEPENDANTE EXCLUSIVEMENT des débits et charges	Réactifs et consommables	1 007 154	1 007 154	770 213	770 213	770 213	770 213	770 213	770 213	770 213	770 213	770 213	770 213	770 213	770 213	770 213	12 027 079
	Evacuation des boues	247 800	247 800	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	190 972	2 976 236
	Renouvellement (2ème Partie)			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Analyses et contrôles (Supplémentaires à 1-1)			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Entretien courant			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Frais généraux (2ème Partie)	229 406	229 406	167 042	167 042	167 042	167 042	167 042	167 042	167 042	167 042	167 042	167 042	167 042	167 042	167 042	2 630 358
	TOTAL DEPENSES	4 458 257	4 458 257	2 980 234	2 981 607	2 981 607	2 981 607	2 981 607	2 981 607	2 981 607	2 981 607	2 981 607	3 011 630	3 041 471	3 041 471	3 041 471	47 985 647
	C - RESULTATS (avant IS) = A-B	199 372	199 372	83 996	91 957	91 957	91 957	91 957	91 957	91 957	91 957	91 957	203 386	205 164	205 164	205 164	2 037 279

**CONTRAT DE DÉLÉGATION DU 1^{er} JANVIER 2013 RELATIF AU SERVICE
PUBLIC DE LA GESTION DES EAUX RESIDUAIRES INDUSTRIELLES EMANANT
DES ETABLISSEMENTS SOUMIS A LA REGLEMENTATION DES
INSTALLATIONS CLASSEES DE ROUSSET CONCLU AVEC LE GROUPEMENT
OTV/SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

AVENANT 7

ANNEXE A2

MÉMOIRE FINANCIER

Détails des recettes

Les produits du Service de l'Assainissement sont composés :

- **D'une part fixe indépendante des débits et des charges dite PFIDC**, permettant de recouvrir tout ou partie des charges constituées des postes suivants :

- Personnel non affecté directement au fonctionnement,
- Renouvellement correspondant au seuil de maintenance,
- Energie Electrique, (abonnement, fonctionnement équipements indépendants des charges et débits tels qu'agitateurs, ponts racleurs, chauffage, éclairage, ...),
- Frais divers,
- Frais généraux.

- **D'une part fixe dépendant indirectement des débits et des charges dites PFDDC** permettant de recouvrir tout ou partie des charges constituées des postes suivants :

- Personnel non affecté directement au fonctionnement,
- Renouvellement correspondant au seuil de maintenance complémentaire,
- Frais généraux.

- **D'une part proportionnelle dépendante, selon la filière, des débits et des charges dite PPDDC** permettant de recouvrir tout ou partie des charges constituées des postes suivants :

- Energie Electriques proportionnelle,
- Réactifs chimiques et consommables,
- Evacuation des boues,
- Personnel,
- Frais généraux.

L'ensemble de ces composants tarifaires variera du montant minimum de maintenance, jusqu'au montant maximum correspondant aux débits et charges maximums définis dans l'arrêté préfectoral.

Sur la base des débits et charges du seuil de maintenance complémentaire, les recettes à compter de la 1^{ère} année suivant l'avenant 6 sont estimées à :

3 246 635€ HT.

Le détail des recettes est présenté dans l'annexe A3 du présent avenant

Détails des dépenses

Les dépenses détaillées ci-dessous sont en valeur de base au mois d'août 2023 , une évolution de 72 022 €HT correspondant à l'énergie et frais divers (laboratoire) dû au traitement de Elis LT

Dépenses Part Fixe (PFIDC)

Frais de personnel

Dépenses de personnel de la PFIDC (1-1 Partie fixe personnel) : 228 000 € HT

Cette partie fixe est composée des personnels suivants :

- 1 Directeur d'usine,
- 2 Techniciens de Laboratoire (Laborantins),
- 1 Responsable de Maintenance

Un poste astreinte de 29 593 € a été prévu afin d'assurer la continuité du service.

Un montant forfaitaire de 26 000 € supplémentaire est pris en compte pour le suivi du système qualité.

Renouvellement

Les dépenses correspondant au renouvellement fonctionnel comprennent une partie fixe correspondant à la **PFIDC**

Aux valeurs de débits et charges du seuil de maintenance, les dépenses de renouvellement sont les suivantes

DEPENSES D'EXPLOITATION		Montant €
Part Fixe	PFIDC	326 185 €

Frais Divers

Location cuve CO2 , divers consommations

Un montant de **40 586 €HT** correspondant à la PFIDC indépendant des débits et charges a été pris en compte.

Il correspond aux locations des cuves de CO2, aux consommations d'eau et à l'utilisation de réactifs divers (antimousse, anti algues, ...) indépendant des débits et des charges reçus.

Curage ouvrages

Le coût prévisionnel des curages, d'évacuation et d'élimination des déchets est de **25 000 € HT** par an.

Déchets divers

L'élimination des déchets divers (cartons, bois, papiers ... et déchets de laboratoire) est prévue pour un montant prévisionnel annuel de **3 680 €HT**.

Prestation de service

Le coût annuel pour les prestations de service de **214 417 €HT** comprenant les prestations suivantes.

Maintenance annuelle

Notre offre comprend la passation de contrats avec des prestataires spécialisés pour l'entretien et le suivi :

- De l'entretien léger des bâtiments,
- Des transformateurs électriques,
- Des climatisations et VMS,
- Des logiciels de supervision, et d'une astreinte permanente permettant d'assurer sa continuité.

Contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires ont été pris en compte dans les prestations de service. Il s'agit des contrôles suivants :

- Electriques,
- Equipements sous pression,
- Levages,
- Ventilation,
- Portail et portes motorisés,
- Matériel auto surveillance,

- Extincteurs,
- Détecteurs 4 gaz.

Analyses spécifiques et autres prestations de contrôle

- Analyse de bruits,
- Analyse vibratoire,
- Thermographies,
- Vérification des disconnecteurs,
- Groupes Electrogènes.

Pièces de rechanges

Le coût des pièces de rechange électriques, mécaniques, informatiques et les matières premières permettant d'assurer les petites réparations des équipements de la station ont été prévues pour un montant de **31 500 €HT**.

Dépenses de fonctionnement et de gestion locale

Les dépenses de fonctionnement et de gestion locale ont été prévues pour un montant de **172 240 €HT**.

Il s'agit notamment :

- Du petit matériel,
- De l'outillage,
- Des divers produits consommables,
- Du petit matériel de production permettant d'assurer la maintenance des équipements,
- Des véhicules,
- De l'entretien des espaces verts,
- Des frais d'alarme et de gardiennage des installations,
- Du nettoyage des locaux,
- Du matériel informatique,
- De la bureautique,
- De l'abonnement au réseau haut débit,
- Des frais d'expédition et de communication,
- Des actions de prévention et de protection,
- Des frais de documentation,
- Des frais de mission,
- La sous-traitance de prestation et d'études éventuelles permettant d'assurer le maintien et l'optimisation des process (hors études résultant d'une demande spécifique du Maître d'Ouvrage ou des industriels-usages qui seront traités conformément aux dispositions du contrat).

Laboratoire et analyses

Le montant prévisionnel des charges d'exploitation liée aux analyses à l'approvisionnement des réactifs et matériels, à l'entretien et calibrage d'appareils de labo et analyseurs en continu est de **64 567 €HT** par an.

Ce poste comprend notamment :

- L'ensemble des analyses effectuées sur la station d'épuration en conformité avec les arrêtés préfectoraux en vigueur et nécessaires au parfait suivi de l'exploitation (contrôles processus de traitement, paramétrages ...) mais aussi les analyses spécifiques qui sont sous-traitées à des laboratoires spécialisés.
- L'ensemble des analyses de suivi et contrôle sont réalisées sur le site de la station d'épuration, les charges d'exploitation afférentes intègrent l'approvisionnement des consommables (matériels et réactifs), le contrôle et l'entretien des analyseurs en continu.
- Les analyses de contrôle inopinés fait par la Police de l'Eau et à la charge du Délégué.
- Une prestation de contrôle et de suivi de la qualité de l'arc demandé dans l'arrêté préfectoral.

Divers

Ce poste divers, prend en compte :

- Les frais financiers divers tels que les assurances spécifiques liées au contrat, les impôts et taxes, les frais de tenue de compte bancaires,
- Les frais divers au personnel tels que vêtements de travail, distributeur d'eau ...

Le coût total correspondant à ce poste est de **37 000 €HT**.

Energie électrique

Le coût de l'énergie aux valeurs de débits et charges de maintenance complémentaire est le suivant :

DEPENSES D'EXPLOITATION		Quantité	Prix unitaire	Montant
Abonnement	PFIDC	1	40 694	40 694 €HT
Consommations : Part Fixe	PFIDC	1 383 567	0,063	87 165 €HT

Ventilation Frais divers PFIDC

	Montant € HT
Location cuve CO2 , eau , réactifs divers	40 586
Curage	25 000
Déchets divers	3 680
Prestation de service	214 417
Pièces de rechanges	31 500
Dépenses de fonctionnement et gestion locale	172 240
Laboratoire	64 567
Divers	37 000
Energie abonnement	40 694
Energie Consommation part fixe	87 165
Total	716 849

Frais généraux: 243 346 € HT

Le montant des frais généraux est calculé de 14,7 % de la PFIDC de 1 655 414,80 €HT

Dépenses Partie dépendante indirectement des débits et charges (PFDDC)

Dépenses de personnel de la PFDDC: 272 000 € HT

Les charges de personnel de la PFDDC varient en fonction des débits et charges reçus sur la station.

Les charges de personnel ayant la charge de l'exploitation des ouvrages pour les débits et charges correspondant au seuil de maintenance complémentaire comprend 6 agents d'exploitation et de maintenance.

Renouvellement

Les dépenses correspondant au renouvellement fonctionnel comprennent une partie fixe correspondant à la **PFIDC** et une partie proportionnelle correspondant à la **PFDDC**.

Aux valeurs de débits et charges du seuil de maintenance, les dépenses de renouvellement sont les suivantes :

DEPENSES D'EXPLOITATION		Montant €
Part Dépendante Indirectement	PFDDC	29 100 €

Frais généraux: 66 867 € HT

Le montant des frais généraux est calculé de 14,7 % de la PFDDC de 454 880 €HT

Dépenses Partie dépendante exclusivement des débits et charges (PDEDC)

Energie électrique

Le coût de l'énergie aux valeurs de débits et charges de maintenance complémentaire est le suivant :

DEPENSES D'EXPLOITATION		Quantité	Prix unitaire	Montant
Consommations Part Proportionnelle	PPDEDC	744 345	0,063	46 894 €HT

Réactifs

Les coûts de réactifs de la PPDEDC présentés dans le tableau ci-après correspondent aux coûts des réactifs nécessaires aux débits et charges du seuil de maintenance complémentaire (voir annexe 4).

DEPENSES D'EXPLOITATION	Quantités	Prix unitaires	Montant €	Affectation
Polymères Eaux	4 933	3,368	16 614,34 €	Débit
Polymères Boues	4 290	2,27	9 738,30 €	Charge
Chaux	1 500	104,324	156 486 €	Charge
Sulfate d'Alumine	2 600	137,297	356 972,20 €	Débit
Méthanol	350	432,432	151 351,20 €	Débit
CO2 (nc location cuve)	410	102,703	42 108,23 €	Débit
Acide Chlorhydrique	70	225,946	15 816,22 €	Débit
Acide Phosphorique	10	902,702	9 020,70 €	Charge
Acide Sulfurique	1	256,216	256 €	Débit
Hypochlorite de sodium	8	288,648	2 309 €	Débit
Soude	10	454,054	4 541 €	Débit
Autres			5 000 €	Débit
Total			770 213,19 €	

Traitement et évacuation des boues et déchets

Les quantités de boues produites à transporter et à éliminer sont directement proportionnelles aux conditions de charges et de débits. Les dépenses détaillées ci-dessous sont rémunérées dans la PPDDC en deuxième partie du tableau du compte d'exploitation sur la ligne évacuation des boues.

A ces dépenses proportionnelles, il se doit d'être ajouté les dépenses **fixes** de location de bennes

Dépenses d'élimination des boues aux valeurs de débits du seuil de maintenance complémentaire :

DEPENSES D'EXPLOITATION	Quantités tonnes	Prix unitaire	Montant €
Location de bennes			12 360 €
Transport Boues	2 800 T	15,14 €/T	42 392 €
Elimination des boues	2 800 T	48,65 €/T	136 220 €
Total			190 972 €

Frais généraux: 167 042 € HT

Le montant des frais généraux est calculé de 14,7 % de la PDEDC de 1 136 340 €HT

**CONTRAT DE DÉLÉGATION DU 1^{er} JANVIER 2013 RELATIF AU SERVICE
PUBLIC DE LA GESTION DES EAUX RESIDUAIRES INDUSTRIELLES EMANANT
DES ETABLISSEMENTS SOUMIS A LA REGLEMENTATION DES
INSTALLATIONS CLASSEES DE ROUSSET CONCLU AVEC LE GROUPEMENT
OTV/SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

AVENANT 7

ANNEXE A3

REMUNERATION DU DELEGATAIRE

La rémunération du délégataire se décompose en trois parties.

- Une **Partie Fixe Indépendante des Débits et Charges : PFIDC** correspondant au Seuil de Maintenance de la Station d'épuration.

- Une **Partie Fixe Dépendant indirectement des Débits et des Charges : PFDDC**

La PFDDC correspond à :

- Un seuil de maintenance complémentaire (SMC)

- Une partie dépendant indirectement des débits et charges

- Une **Partie Proportionnelle Dépendant Exclusivement des Débits et des Charges : PPDDC**

- **Partie Fixe Indépendante des Débits et Charges, PFIDC**

Le montant de la Partie Fixe Indépendante des Débits et des Charges est de **1 655 414,80 €HT** pour une année

Pour rappel le montant de la part fixe actuel est de 1 623 796,20 €HT

La partie Fixe Indépendante des Débits et Charges comprend Une partie des postes de traitements Elle est définie mensuellement en euros hors-taxes suivant la répartition ci-dessous :

	PFIDC Ensemble Station
Ensemble de la station	61 968,88
Filière 1, Filière 2 et traitement biologique	72 997,05
MBBR	2985,30
TOTAL MENSUEL	137 951,23 €HT

La répartition de la PFIDC entre chaque industriel est établie en fonction de leur capacité réservée pour chaque partie de traitement. Les capacités réservées pourront être "échangées" d'un industriel à l'autre ou attribuées à un nouvel industriel dans la limite des capacités de la station.

Pour rappel la part fixe actuelle mensuelle est de 135 316,35 €HT

Tout changement de répartition de la capacité réservée et de la répartition de la PFIDC sera régularisé par une modification des conventions de déversement.

La répartition de la PFIDC entre les industriels usagers est la suivante :

AIR LIQUIDE

	Clé de répartition	PFIDC mensuelle Air Liquide
Global station	5/280	1 106,59
Filière 1, Filière 2 et traitement biologique	3/189,5	1 155,63
MBBR	0	0
TOTAL MENSUEL		2 262,22 €HT

ELIS Santé

	Clé de répartition	PFIDC mensuelle Elis
Global station	15/280	3 319,76
Filière 1, Filière 2 et traitement biologique	15/189,5	5 778,13
MBBR	0	
TOTAL MENSUEL		9 097,89 €HT

ELIS LT

	Clé de répartition	PFIDC mensuelle Elis
Global station	15/280	3 319,76
Filière 1, Filière 2 et traitement biologique	15/189,5	5 778,13
MBBR	6,45/47,5	405,80

TOTAL MENSUEL		9 503,69 €HT
----------------------	--	---------------------

STMicroelectronics

	Clé de Répartition	PFIDC mensuelle STMicroelectronics
Global station	243/280	53 780,14
Filière 1, Filière 2 et traitement biologique	154,5/189,5	59 514,75
MBBR	41/47,5	2 579,50
TOTAL MENSUEL		115 874,39 €HT

GARMIN

	Clé de Répartition	PFIDC mensuelle STMicroelectronics
Global station	2/280	442,63
Filière 1, Filière 2 et traitement biologique	2/189,5	770,42
MBBR	0/47,5	0
TOTAL MENSUEL		1 213,05 €HT

Modalité d'application

La PFIDC sera facturée d'avance à chaque usager-industriel, en début de chaque mois.

- **Partie Fixe Dépendant indirectement des Débits et des Charges, PFDDC :**

La **Partie Fixe Dépendant Indirectement des Débits et Charges** est facturée en fin de chaque mois sur la base des analyses hebdomadaires et en application de la formule suivante :

- Pour les industriels rejetant du fluor :

$$PFDDC = PFDDC(SMC) + [0,2 \times (Q-Q_{smc})/(Q_{réf}-Q_{smc}) + 0,8 \times ([F-]-[F-]_{smc})/([F-]_{réf}-[F-]_{smc})] \times [PFDDC(réf)-PFDDC(SMC)]$$

- Pour les industriels ne rejetant pas de Fluor :

$$PFDDC = PFDDC(SMC) + [(Q-Q_{smc})/(Q_{réf}-Q_{smc})] \times [PFDDC(réf)-PFDDC(SMC)]$$

Dans lesquels :

-**PFDDC(SMC)** correspond au seuil de maintenance complémentaire par industriel.

La répartition de la PFDDC(SMC) entre chaque industriel est établie en fonction de leur capacité réservée pour chaque partie de traitement. Les capacités réservées pourront être ‘‘échangées’’ d’un industriel à l’autre ou attribuées à un nouvel industriel dans la limite des capacités de la station.

La somme des capacités réservées retenues pour chacun des industriels-usagers doit correspondre à la capacité totale de la station et permettre de répartir la totalité de la PFDDC à concurrence de 100 %.

Tout changement de répartition de la capacité réservée et de la répartition de la PFDDC(SMC) sera régularisé par une modification des conventions de déversement.

Les valeurs hebdomadaires de la PFDDC(SMC) par industriel figurent dans les tableaux ci-dessous, ‘‘Répartition par industriel usager de la PFDDC(SMC) et PFDDC(Réf)’’

-**PFDDC (réf)** correspond au montant de référence par industriel tel que défini ci-dessous.

La répartition de la PFDDC (réf) entre chaque industriel est établie en fonction de leur capacité réservée pour chaque partie de traitement. Les capacités réservées pourront être ‘‘échangées’’ d’un industriel à l’autre ou attribuées à un nouvel industriel dans la limite des capacités de la station.

La somme des capacités réservées retenues pour chacun des industriels-usagers doit correspondre à la capacité totale de la station et permettre de répartir la totalité de la PFDDC(réf) à concurrence de 100 %.

Tout changement de répartition de la capacité réservée et de la répartition de la PFDDC(SMC) sera régularisé par une modification des conventions de déversement.

Les valeurs hebdomadaires de la PFDDC (réf) par industriel figurent dans les tableaux ci-dessous, ‘‘Répartition par industriel usager de la PFDDC(SMC) et PFDDC(réf)’’

Répartition par industriel usager de la PFDDC(SMC) et PFDDC(Réf)

ENSEMBLE USAGERS

	Clé de Répartition	Seuil de Maintenance Complémentaire (SMC)	Référence (Réf)
Ensemble de la station	280	3645,43	4027,14
Spécifique Filière 1, Filière 2 et traitement	189.5	4490,41	4960,60

biologique			
Spécifique MBBR	48.5	176,67	195,16
TOTAL HEBDOMADAIRE		8312,50 €HT	9182,90 €HT

AIR LIQUIDE

	Clé de Répartition	Seuil de Maintenance Complémentaire (SMC)	Référence (Réf)
Ensemble de la station	5/280	64,64	71,40
Spécifique Filière 1, Filière 2 et traitement biologique	3/189,5	71,09	78,53
Spécifique MBBR	0		
TOTAL HEBDOMADAIRE		135,73 €HT	149,94 €HT

ELIS SANTÉ

	Clé de Répartition	Seuil de Maintenance Complémentaire (SMC)	Référence (Réf)
Ensemble de la station	15/280	193,91	214,21
Spécifique Filière 1, Filière 2 et traitement biologique	15/189,5	355,44	392,66
Spécifique MBBR	0	0	0

TOTAL HEBDOMADAIRE		549,35 €HT	606,87 €HT
---------------------------	--	-------------------	-------------------

ELIS LT

	Clé de Répartition	Seuil de Maintenance Complémentaire (SMC)	Référence (Réf)
Ensemble de la station	15/280	193,91	214,21
Spécifique Filière 1, Filière 2 et traitement biologique	15/189,5	355,44	392,66
Spécifique MBBR	6,45/48,5	24,01	26,53
TOTAL HEBDOMADAIRE		573,36 €HT	633,40 €HT

STMicroélectronics

	Clé de Répartition	Seuil de Maintenance Complémentaire (SMC)	Référence (Réf)
Ensemble de la station	243/280	3163,713	3494,97

Spécifique Filière 1, Filière 2 et traitement biologique	154,5/189,5	3658,68	4041,77
Spécifique MBBR	41/48,5	149,35	164,98
TOTAL HEBDOMADAIRE		6971,74 €HT	7701,73 €HT

Garmin

	Clé de Répartition	Seuil de Maintenance Complémentaire (SMC)	Référence (Réf)
Ensemble de la station	2/280	25,48	29,58
Spécifique Filière 1, Filière 2 et traitement biologique	2/189,5	48,43	55,12
Spécifique MBBR	0/48,5	0	0
TOTAL HEBDOMADAIRE		73,91 €HT	84,70 €HT

- Q_{smc} est le volume minimum en m^3 /semaine

- $Q_{réf}$ est le volume de référence en m^3 /semaine pour chaque industriel usager

- Q est le volume total en m^3 /semaine de chaque industriel usager, envoyé sur la station, toutes filières confondues **avec**
si $Q \leq Q_{smc}$ alors $Q = Q_{smc}$

- $[F-]_{smc}$ est le Flux minimum en kg/semaine pour chaque industriel usager

- $[F-]_{réf}$ est le Flux de référence en kg/semaine pour chaque industriel usager

- $[F-]$ est le Flux total en kg/semaine de chaque industriel usager, envoyé sur la station, toutes filières confondues **avec** si
 $[F-] \leq [F-]_{smc}$ alors $[F-] = [F-]_{smc}$

Les valeurs de Q et $[F-]$ sont définis à partir des analyses hebdomadaires.

Les valeurs de Q_{smc} , $Q_{réf}$, $[F-]_{smc}$, $[F-]_{réf}$ sont les valeurs définies à l'annexe 4 "Tableau des débits et charges" et sont reprises ci-dessous.

		Air Liquide	Elis Santé	Elis LT	STMicroelectronics	Garmin
Q smc	m3/semaine	147	840	840	26 040	10
Q réf	m3/semaine	301	2 352	2 352	31 080	20
[F-]smc	kg/semaine	1			1 750	1
[F-] réf	kg/semaine	1,5			1 960	1,5

Modalité d'application

PFDDC sera calculée chaque semaine, sur la base des débits et analyses de Fluor hebdomadaires.

Les PFDDC hebdomadaires de référence correspondent à un cinquante deuxième (1/52) des PFDDC de références annuelles.

PPDDC est facturée mensuellement à chaque usager-industriel et pour chaque semaine échue dans le mois.

- **Partie Proportionnelle Dépendant Exclusivement des Débits et Charges : PPEDDC**

Cette partie de facturation sera établie sur la base des débits et charges constatés chaque semaine sur les prélèvements hebdomadaires de chaque industriel

Les prélèvements hebdomadaires sont réalisés du lundi au lundi.

Avenant n°4 : une linéarisation a été faite pour établir les nouveaux coefficients de facturation sur la filière 1 (coefficient pour le volume et fluor) et la filière 2 (Coefficient pour le volume).

Ainsi, ces coefficients varient en fonction de la période :

- Période d'étéage (inchangé)
- Période hors étéage (les coefficients sont appliqués pour une sortie en fluor à 4 mg/L)
- Période transitoire : cette période correspond au passage de 1,7 mg/L à 4 mg/L (un mois) et de 4 mg/L à 1,7 mg/L ; durant ces deux périodes, le coefficient appliqué est celui calculé pour une concentration à 2,5 mg/L.

**CONTRAT DE DÉLÉGATION DU 1^{er} JANVIER 2013 RELATIF AU SERVICE
PUBLIC DE LA GESTION DES EAUX RESIDUAIRES INDUSTRIELLES EMANANT
DES ETABLISSEMENTS SOUMIS A LA REGLEMENTATION DES
INSTALLATIONS CLASSEES DE ROUSSET CONCLU AVEC LE GROUPEMENT
OTV/SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

AVENANT 7

ANNEXE 4

RENOUVELLEMENT PRÉVISIONNEL 2025

Famille d'équipement	Code arborescence	Désignation arborescence	2025
Physico/contrôle	F2-PRE-1200	Préleveur F2 ST8 Journalier	4 879
Physico/contrôle	F3-PRE-1200	Préleveur F3 ST6 Journalier	4 879
Physico/contrôle	F3-PRE-1400	Préleveur F3 ST8 Journalier	4 879
Physico/contrôle	F5-LSELL-1200	Poire de niveau très bas bassin de secours 5	155
Physico/contrôle	F4-PH-1100	Mesure continue de pH homog F4	382
Physico/contrôle	F1-PC-1000	Pompe d'échantillonnage F1	2 305
Physico/contrôle	F2-PC-1000	Pompe d'échantillonnage F2	2 305
Physico/contrôle	F4-PC-1000	Pompe d'échantillonnage F4	2 305
Physico/contrôle	F1-AA-1100	Agitateur filière 1	3 024
Physico/contrôle	F3-AA-1100	Agitateur filière 3	3 024
Physico/contrôle	F4-AA-1100	Agitateur filière 4	3 024
Physico/contrôle	GH-EV-2100	Electrovanne d'admission eau industrielle polymère boues	337
Physico/contrôle	CF-PSL-1100	Pressostat air de lavage filtre 1 à 9	222
Physico/contrôle	CF-LSALL-2202	Poire de niveau très bas bassin 6	155
Physico/contrôle	CF-VPM-2101	Vanne bassin 1 vers comptage	3 528
Physico/contrôle	CF-VPM-2201	Vanne bassin 2 vers comptage	3 528
Physico/contrôle	CF-VPM-3101	Vanne bassin 4 vers comptage	3 528
Physico/contrôle	CF-VPM-3201	Vanne bassin 5 vers comptage	3 528
Physico/contrôle	CF-VPM-3301	Vanne bassin 6 vers comptage	3 528
Physico/contrôle	CF-VPM-2103	Vanne de vidange bassin 1 vers rejet	3 528
Physico/contrôle	CF-VPM-2203	Vanne de vidange bassin 2 vers rejet	3 528
Physico/contrôle	CF-VPM-2303	Vanne de vidange bassin 3 vers rejet	3 528
Physico/contrôle	F3-PC-1201	Pompe 2 eau épurée F3	4 976
Physico/contrôle	CF-PRE-1100	Préleveur Rejet eaux épurées	4 879
Réseaux EP & EI	HB-PSL-1100	Pressostat eau de recyclage	235
Réseaux EP & EI	HB-PC-1400	Pompe 1 vers réseau eau station	4 381
Physico/contrôle	AA-PC-1200	Pompe 2 de relevage eaux pluviales pistes	2 185
Physico/contrôle	GD-LSAHH-1100	Détecteur de niveau très haut	155
Physico/contrôle	GD-LSL-1100	relais de seuil NTB	319
Physico/contrôle	GD-LSH-1100	Détecteur de niveau haut	155
Physico/contrôle	GH-LSAHH-1100	Détecteur de niveau très haut Polymère boues	155
Physico/contrôle	GH-LSL-1100	Poire de niveau bas Polymère boues	155
Local Boues	GA-LS-1100	Mesures de niveau à flotteur	176
Physico/contrôle	GM-TT-1100	Dévouteur silo 1	2 629
Physico/contrôle	GM-TT-1200	Dévouteur silo 2	2 629
Physico/contrôle	GM-AA-1100	Agitateur préparation lait de chaux Bac 1	3 181
Physico/contrôle	GM-AA-1200	Agitateur préparation lait de chaux Bac 2	3 181
Physico/contrôle	GH-PV-1100	Pompe Polym.Catio. vers Table	1 464
Physico/contrôle	FE-PV-1100	Pompe de recirculation tour acide step	5 221
Physico/contrôle	FE-PV-1300	Pompe d'injection 1 Acide sulfurique désodo step	673
Physico/contrôle	FE-PV-2300	Pompe d'injection 2 Acide sulfurique désodo step	673
Physico/contrôle	FE-PV-1200	Pompe de recirculation tour basique step	5 221
Physico/contrôle	FE-PV-1400	Pompe Soude dans tour basique désodo step	937
Physico/contrôle	FE-PV-1500	Pompe Javel dans tour basique désodo step	685
Physico/contrôle	FE-PV-2400	Pompe Soude dans tour basique désodo step	937
Physico/contrôle	FE-PV-2500	Pompe Javel dans tour basique désodo step	685
Physico/contrôle	F1-PRE-1101	Préleveur F1 ST8 Hebdo	4 879
Physico/contrôle	F1-PRE-1301	Préleveur F1 ST6 Hebdo	4 879
Physico/contrôle	F4-PRE-1101	Préleveur F4 Elis SANTE Hebdo	4 879
Physico/contrôle	F2-PH-1102	Mesure continue de pH COAG F2	382
Physico/contrôle	5COD001	Batterie de condensateurs	6 000
Equipements	5INF001	Superviseur 1	14 172
Equipements	5INF002	Superviseur 2	14 172
Equipements	5INF003	Version PC vue	29 172
Equipements	5INF004	Version Alert	29 172

Physico/contrôle	AD-LT-1100	Mesure continue de niveau bache pompage F1	559
Physico/contrôle	CE-VM-9400	Vanne isol. amont Ppe boue N°1 F 1	142
Physico/contrôle	CE-VM-9401	Vanne isol. amont Ppe boue N°2 F 1	142
Physico/contrôle	F2-VO-1101	Vanne isol. aval Ppe 1 boues - Clarif. N° 1 / F2	142
Physico/contrôle	F2-VO-1201	Vanne isol. aval Ppe 2 boues - Clarif. N° 1 / F2	142
Local Boues	HE-BL-1110	Ballon d'air 2000 litres local boues	3 181
Local Boues	LJ-PC-1200	Pompe de relevage 2 poste local boues	1 900
Physico/contrôle	LJ-LS-1101	Détecteur de niveau haut Poste 4 (local boues)	155
Physico/contrôle	EF-LSH-1102	Poires de niveau haut bache à boues 16M3	274
Physico/contrôle	ED-VL-1200	Clapet de la pompe 2	358
Local Boues	EF-LIT-1000	Mesure de niveau bache à boues 1	559
Local Boues	EF-LIT-2000	Mesure de niveau bache à boues 2	559
Physico/contrôle	GH-PV-1100	Pompe Polym. Catio. vers Table	1 464
Physico/contrôle	GR-LT-1100	Niveau cuve 1 sulfate alumine	559
Physico/contrôle	GR-LT-1200	Niveau cuve 2 sulfate alumine	559
Physico/contrôle	F3-PH-1102	Mesure continue PH neutralisation F3	382
Physico/contrôle	AD-LT-2100	Mesure continue de niveau bache de pompage2 - F1	559
Zone MBBR	HD-CA-1100	Surpresseur MBBR N°1	23 820
Zone MBBR	HD-CA-1100	Surpresseur MBBR N°2	23 820
Zone MBBR	HD-CA-3100	Surpresseur MBBR N°3	23 820
Zone MBBR	DB-AIT-3000	Mesure continue de pH BA MBBR	415
Zone MBBR	DB-LIT-2000	Mesure continue de Niveau Partie Relèvement / Tampon (MBBR	559
NH4-2	AD-VA-9100	Vanne motorisée vers NH4-2 (Séparation des effluents - MBBR)	8 416
Zone MBBR	GR-AA-5000	Agitateur Préparation de Chaux MBBR	2 545
Physico/contrôle	AA-LT-1100	Mesure en continue de niveaueaux pluviales Piste	559
Physico/contrôle	F2-AA-1201	Agitateur immergé 1 coagulation F2	3 024
Physico/contrôle	F2-AA-1301	Agitateur immergé 2 bassin flocculateur F2	3 024
Physico/contrôle	CF-LT-1209	Mesure de niveau Bache Tampon NH4	559
Physico/contrôle	CF-LT-1210	Mesure de niveau bache Eau traitée av filtrat.	559
NH4-2	GM-LT-2102	Mesure continue de niveau bac chaux NH4 2	559
Physico/contrôle	GM-AA-12001	Agitateur stockage lait de chaux Bac 1	3 661
Physico/contrôle	GM-PR-1100	Pompe 1 chaux F1 vers Agitation	5 221
Physico/contrôle	GM-PR-1200	Pompe 2 chaux F1 vers Agitation	5 221
Physico/contrôle	GM-PR-1300	Pompe 1 chaux F2 vers mélange rapide	5 221
Physico/contrôle	F2-PRE-1201	Préleveur F2 ST8 Hebdo	4 879
NH4-2	OC-MTR-1100(NH4-2	Motoréducteur pont suceur NH4 2	5 077
NH4-2	EW-PC-11002	Pompe à boues 2 en excès NH4 2	1 705
Physico/contrôle	CE-PC-9401	Pompe 2 Extraction boues F1	10 290
Physico/contrôle	GJ-LT-1100	Mesure de niveau à ultrason cuve HCL	799
NH4-2	NH4-AIT-1310	Mesure continue de pH NH4 2 agitation	402
NH4-2	NH4-AIT-1320	Mesure continue de Rh NH4 2	402
NH4-2	NH4-AIT-1330	Mesure continue de O2 NH4 2	966
	F1-PRE-1401	Préleveur F1 SunPartner Hebdo	4 879

365740,2

**CONTRAT DE DÉLÉGATION DU 1^{er} JANVIER 2013 RELATIF AU SERVICE
PUBLIC DE LA GESTION DES EAUX RESIDUAIRES INDUSTRIELLES EMANANT
DES ETABLISSEMENTS SOUMIS A LA REGLEMENTATION DES
INSTALLATIONS CLASSEES DE ROUSSET CONCLU AVEC LE GROUPEMENT
OTV/SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

AVENANT 7

ANNEXE 5

RENOUVELLEMENT PRÉVISIONNEL 2026

Famille d'équipement	Code arborescence	Désignation arborescente	2026
Physico/contrôle	F1-LI-1100	Mesure continue de niveau bassin de secours 1	425
Physico/contrôle	F1-LSLL-1200	Poire de niveau très bas bassin de secours 1	155
Physico/contrôle	F1-LSHH-1200	Poire de niveau très haut bassin de secours 1	155
Physico/contrôle	F2-LSLL-1200	Poire de niveau très bas bassin de secours 2	155
Physico/contrôle	F2-LSHH-1200	Poire de niveau très haut bassin de secours 2	155
Physico/contrôle	F3-LSLL-1200	Poire de niveau très bas bassin de secours 3	155
Physico/contrôle	F3-LSHH-1200	Poire de niveau très haut bassin de secours 3	155
Physico/contrôle	F4-LSLL-1200	Poire de niveau très bas bassin de secours 4	155
Physico/contrôle	F4-LSHH-1200	Poire de niveau très haut bassin de secours 4	155
Physico/contrôle	F5-LSHH-1200	Poire de niveau très haut bassin de secours 5	155
Physico/contrôle	F1-LSLL-1100	Poire de niveau très bas homog F1	155
Physico/contrôle	F1-LSL-1100	Poire de niveau bas homog F1	155
Physico/contrôle	F2-LSLL-1100	Poire de niveau très bas homog F2	155
Physico/contrôle	F2-LSL-1100	Poire de niveau bas homog F2	155
Physico/contrôle	F3-LSLL-1100	Poire de niveau très bas homog F3	155
Physico/contrôle	F3-LSL-1100	Poire de niveau bas homog F3	155
Physico/contrôle	F4-LSLL-1100	Poire de niveau très bas homog F4	155
Physico/contrôle	F4-LSL-1100	Poire de niveau bas homog F4	155
Physico/contrôle	F2-AA-1100	Agitateur filière 2	3 024
Physico/contrôle	F1-LSLL-1101	Poire de niveau très bas bassin d'agitation F1	155
Physico/contrôle	F2-LSLL-1101	Poire de niveau très bas bassin d'agitation F2	155
Physico/contrôle	F3-LSLL-1101	Poire de niveau très bas bassin d'agitation F3	155
Physico/contrôle	F3-LSL-1101	Poire de niveau bas bassin d'agitation F3	155
Physico/contrôle	F3-LSH-1101	Poire de niveau haut bassin d'agitation F3	155
Physico/contrôle	F3-LSHH-1101	Poire de niveau très haut bassin d'agitation F3	155
NH4-2	CF-LSALL-1100	Poire très bas bache d'eau clarifiée NH4-2	155
NH4-2	CF-LSAHH-1100	Poire très haut bache d'eau clarifiée NH4-2	155
Physico/contrôle	CF-LSALL-1200	Poire très bas bache d'eau traitée (avant filtres)	155
Physico/contrôle	CF-LSAHH-1200	Poire très haut bache d'eau traitée (avant filtres)	155
Physico/contrôle	CF-LSAHH-2100	Poire de niveau très haut bassin 1	155
Physico/contrôle	CF-LSAHH-2102	Poire de niveau très haut bassin 3	155
Physico/contrôle	CF-LSALL-2200	Poire de niveau très bas bassin 4	155
Physico/contrôle	CF-LSAHH-2200	Poire de niveau très haut bassin 4	155
Physico/contrôle	CF-LSALL-2201	Poire de niveau très bas bassin 5	155
Physico/contrôle	CF-LSAHH-2201	Poire de niveau très haut bassin 5	155
Physico/contrôle	CF-LSAHH-2202	Poire de niveau très haut bassin 6	155
Physico/contrôle	CF-VPM-2100	Vanne de remplissage eau filtrée bassin 1	3 050
Physico/contrôle	CF-VPM-2200	Vanne de remplissage eau filtrée bassin 2	3 050
Physico/contrôle	CF-VPM-2300	Vanne de remplissage eau filtrée bassin 3	3 050
Physico/contrôle	CF-VPM-3100	Vanne de remplissage eau filtrée bassin 4	3 050
Physico/contrôle	CF-VPM-3200	Vanne de remplissage eau filtrée bassin 5	3 050
Physico/contrôle	CF-VPM-3300	Vanne de remplissage eau filtrée bassin 6	3 050
Physico/contrôle	CF-VPM-3103	Vanne de remplissage eau épurée filière 3 dans b4	3 037
Physico/contrôle	CF-VPM-3203	Vanne de remplissage eau épurée filière 3 dans b5	3 050
Physico/contrôle	CF-VPM-3303	Vanne de remplissage eau épurée filière 3 dans b6	3 050
Physico/contrôle	CF-PC-2300	Pompe d'échantillonnage bassin 3	745
Physico/contrôle	CF-PC-3100	Pompe d'échantillonnage bassin 4	745
Physico/contrôle	CF-PC-3200	Pompe d'échantillonnage bassin 5	745
Physico/contrôle	CF-PC-3300	Pompe d'échantillonnage bassin 6	745
Physico/contrôle	AX-LSH-1100	Poire de niveau haut lagune de lissage	155
Physico/contrôle	AX-LSH-2100	Poire de niveau haut lagune pluviale	155
Physico/contrôle	AJ-LSALL-1100	Poire de niveau très bas poste 1 poly boues	155
Physico/contrôle	AJ-LSAHH-1100	Poire de niveau très haut poste 1 Poly boues	155
Physico/contrôle	AJ-LSALL-2100	Poire de niveau très bas poste 2 Atelier	155
Physico/contrôle	AJ-PC-1100	Pompe poste toutes eaux au Local-polymère-boues	702
Réseaux EP & EI	HB-PSL-1200	Pressostat eau industrielle	235
Physico/contrôle	EC-AA-1100	Agitateur Bache-boues 4m3	3 541
Physico/contrôle	EC-PSL-1100	Pressostat:Pompe surpression Tables d'égouttage	175
Physico/contrôle	EC-LSALL-1200	Poire de niveau très bas (Silo 150m3 mélange boues)	155
Physico/contrôle	GD-LSALL-1100	Poire de niveau très bas	155
Physico/contrôle	GH-TT-1100	Doseur poudre polymère boues	277
Physico/contrôle	GH-LSALL-1100	Poire de niveau très bas Polymère boues	155
Local Boues	GH-LSH-1100	Détecteur de niveau haut Polymère boues	155
Physico/contrôle	GJ-LS-1100	Mesures de niveau à flotteur cuve HCL	176
Physico/contrôle	GD-PV-1200	Pompe 1 Polym. anion. F 2	2 004
Physico/contrôle	GD-PV-1400	Pompe 2 Polym. anion. F 2	2 004
Physico/contrôle	AX-VA-2100	Vanne vidange motorisé lagune pluvial	2 077
NH4-2	5AMI009	Automate programmable AE 600	47 544
Zone MBBR	5AMI010	Automate programmable AE 610	47 544
Physico/contrôle	5TRF003	Transformateur de sécurité 5 kva	1 345
Réseaux EP & EI	HC-PD-1100	Pompe 1 doseuse Javel EP	1 284
Physico/contrôle	GB-PV-2100	Pompe doseuse sulfate alum. l F1	1 464

Physico/contrôle	GB-PV-2200	Pompe doseuse sulfate alum. 2 F1	1 464
Physico/contrôle	AD-LSLL-1100	Poire très bas bache de pompage 2 F1	274
Physico/contrôle	F2-CLA-1100	Poires de niveau très bas Bâche à boues N°1	90
Physico/contrôle	F2-CLA-1200	Clapet de pompe 2 boues Clarif. N°1 F 2	385
Physico/contrôle	AD-PV-1100	Pompe relèvement vers Analyseurs NH4	625
Physico/contrôle	EL-VA-1200	Vanne purge du noyau FAURE	445
Local Boues	HE-PR-1110	Pressostat ballon 2000 litres local boues	265
Local Boues	HE-SP-1110	Soupape ballon 2000 litres local boues	319
Physico/contrôle	EF-YG-1100	Poires de niveau très haut Bâche à boues N°1	274
Physico/contrôle	EF-YG-2200	Poires de niveau très bas Bâche à boues N°2	274
Physico/contrôle	EL-VM-1200	Vanne sortie ensemble dosage	511
Physico/contrôle	HC-VM-1203	Vanne alim.eau potable adouciss.	199
Physico/contrôle	HC-VM-1205	Vanne sortie adoucisseur	199
Physico/contrôle	HC-VM-1202	Vanne by-pass adoucisseur	199
Local Boues	FE-PV-1800	Pompe de recirculation de secours	5 221
Physico/contrôle	HC-VA-1200	Vanne Autom.Alim. Eau potable Tour 1	379
Local Boues	GS-PV1100	Pompe Injection Acide Tour1	739
Local Boues	GK-PV-1101	Pompe Injection NaOCL vers Tour2 (boue)	872
Physico/contrôle	GK-LS-1101	Mesure de niveau Cuve NaOCL	559
Local Boues	GT-PV-1100	Pompe doseuse NaOH vers Tour 2 (boue)	872
Physico/contrôle	GT-LS-1101	Mesure de niveau cuve NaOH	559
Local Boues	LJ-VL-1100	Clapet Pompe 1poste local boues	385
Local Boues	LJ-VL-1200	Clapet Pompe 2 poste local boues	385
Local Boues	LJ-VM-1100	Vanne Isol.Refoulement Pompe 1 poste local boues	877
Local Boues	LJ-VM-1200	Vanne Isol.Refoulement Pompe 2 poste local boues	877
Local Boues	LJ-FIT-1100	Mesure de débit poste toutes eaux local boues	973
Local Boues	EF-LS-1000	Détection de niveau bache à boues 1	155
Local Boues	EF-LS-2000	Détection de niveau bache à boues 2	155
Local Boues	EJ-FI-1100	Mesure de débit injection filtre Faure	1 351
Local Boues	EJ-FI-2100	Mesure de débit injection filtre FAURE 2	1 351
Local Boues	HO-LS-1000	Niveau réservoir eau de lavage filtre FAURE (Poire)	274
Local Boues	HO-PC-1000	Pompe de lavage filtre FAURE	25 518
Local Boues	FE-PV-2100	Pompe de recirculation Tour 2 boue	5 221
Local Boues	FE-PV-2200	Pompe de secours Tour 2	5 221
Local Boues	HE-SP-1200	Soupape ballon 200 litres local boues	319
Local Boues	EC-PT-2000	Mesure de pression filtre FAURE	745
Physico/contrôle	GH-PV-1100	Pompe Polym.Catio. vers Table	1 477
Local Boues	EC-PT-2200	Mesure de Pression alim baches à boues	385
Physico/contrôle	5DS2	Douche de sécurité dépotage sulfate et chaux	1 237
Physico/contrôle	AD-LSHH-2001	Poire de niveau très haut bache NH4 (300m3)	274
Physico/contrôle	LJ-LSALL-1201	Poire de niveau très bas toutes eaux local boues (Poste 4)	274
Physico/contrôle	AD-LSHH-00003	Poire NTH eau décantée NH4-2	274
Physico/contrôle	GM-RVM-1110	Silo 1 détecteur manque chaux	865
Physico/contrôle	GM-RVM-1120	Silo 2 détecteur manque chaux	145
Zone MBBR	DB-LSH-3000	Poire de Niveau Haut (Partie Bassib-Réacteur MBBR)	274
Zone MBBR	DB-LSL-2000	Poire Niveau Bas Partie Relèvement / Tampon (MBBR)	274
NH4-2	DB-VM-2000	Vanne Isol. Aval 2 Ppes vers Bassin d'aération NH4-2 (MBBR)	625
Zone MBBR	GR-SE-7000	Filtres de silo-Chaux MBBR	2 118
Physico/contrôle	EF-LSLL-1102	Poires de niveau très bas bache à boues I6M3	258
Physico/contrôle	EF-YG-1200	Poire de niveau très haut Bâche à boues N°2	274
Physico/contrôle	EF-YG-2300	Poire de niveau très bas Bâche à boues N°2	274
Physico/contrôle	LJ-LSAHH-1101	Poire de niveau très haut Poste 4 (local boues)	155
NH4-2	AA-LSALL-1200	Poire de niveau très bas eaux pluviales NH4-2	274
NH4-2	GH-EV-21001	Electrovanne d'admission eau potable NH4 2	337
Physico/contrôle	GD-PV-1401	Pompe 1 Polym. anion. F1	2 004
NH4-2	GH-PV-1330	Pompe n°1 Polym. NH4 2	2 004
NH4-2	GH-PV-1340	Pompe n°2 Polym. NH4 2	2 004
NH4-2	5PRT003	Automatisme Portail 2 NH4 2	7 159
NH4-2	EX-PC-9300	Pompe 3 de recirculation NH4 2	3 397
NH4-2	DA-CA-12001	Surpresseur 1 NH4 2	53 514
NH4-2	DA-CA-12002	Surpresseur 2 NH4 2	53 514
NH4-2	AD-PC-9100	Pompe de relèvement 1 vers NH4 2	2 749
NH4-2	AD-PC-9300	Pompe de relèvement 3 vers NH4 2	2 749
Physico/contrôle	F1-MTR-1110	Motoréducteur pont racleur F1 N°2	2 460
Physico/contrôle		Lamelles devouteur	1 021
Physico/contrôle		Lamelles devouteur	1 021
Physico/contrôle		Motoréducteur pont racleur F2 N°2	1 021
		Onduleur AE100(alim A.P.I \instrum \ redresseur)	6 060
MBBR	CF-PC-2111	Pompe d'échantillonnage sortie MBBR	1 392
NH4-2	GW-LSLL-2300	Poire NTB prepa polym NH4 2	274
	F1-PRE-1401	Préleveur F1 SunPartner Hebdo	4 879
		Batterie de condensateurs	9 372

**CONTRAT DE DÉLÉGATION DU 1^{er} JANVIER 2013 RELATIF AU SERVICE
PUBLIC DE LA GESTION DES EAUX RESIDUAIRES INDUSTRIELLES EMANANT
DES ETABLISSEMENTS SOUMIS A LA REGLEMENTATION DES
INSTALLATIONS CLASSEES DE ROUSSET CONCLU AVEC LE GROUPEMENT
OTV/SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

AVENANT 7

ANNEXE 6

RENOUVELLEMENT PRÉVISIONNEL 2027

Famille d'équipement	Code arborescence	Désignation arborescence	2027
Physico/contrôle	F5-LT-1100	Mesure continue de niveau bassin de secours 5	425
Physico/contrôle	F2-AA-1300	Agitateur immergé 1 bassin floculateur F2	3 024
Physico/contrôle	CF-PC-2103	Pompe 3 d'eau clarifiée NH4 1et 2 (avant filtres)	4 127
Physico/contrôle	CF-PC-2102	Pompe 2 d'eau clarifiée NH4 1et 2 (avant filtres)	4 127
Physico/contrôle	CF-LT-2100	Mesure continue de niveau bassin 1	559
Physico/contrôle	CF-LT-2101	Mesure continue de niveau bassin 2	559
Physico/contrôle	CF-LT-2102	Mesure continue de niveau bassin 3	559
Physico/contrôle	CF-LT-2200	Mesure continue de niveau bassin 4	559
Physico/contrôle	CF-FT-3200	Mesure continue de débit canal ouvert	4 345
Physico/contrôle	AJ-LT-1100	Mesure de niveau poste 1 poly boues	559
Physico/contrôle	AJ-LT-2100	Mesure de niveau poste 2 Atelier	425
Physico/contrôle	AJ-LT-3100	Mesure de niveau poste 3 local machine	559
Physico/contrôle	HC-VPM-1100	Vanne arrivé canal de Provence	877
Réseaux EP & EI	IIB-FI-1100	Débitmètre électromagnétique vers industriels	1 477
Réseaux EP & EI	HB-PC-1500	Pompe 2 vers réseau eau station	4 381
Physico/contrôle	AA-PC-1300	Pompe de relevage rejet préleveurs	865
Physico/contrôle	EC-PV-1100	Pompe boues table d'égouttage 1	5 888
Physico/contrôle	EC-EV-1300	Electrovanne d'admissin d'air vers filtre FAURE 2	337
Physico/contrôle	GD-AA-1200	Agitateur 2 polym. anionique	1 974
Physico/contrôle	GM-EV-1101	Electrovanne d'eau de dilution bac 1	1 105
Physico/contrôle	GJ-PV-1100	Pompe 1acide Chlor. neutralisation F4	865
Physico/contrôle	GJ-PV-1200	Pompe 2 acide Chlor. neutralisation F4	865
Physico/contrôle	GJ-PV-1300	Pompe 1acide Chlor. neutralisation F3	865
Physico/contrôle	F1-CLA-5000	Clapet Filière1 vers analyseur	151
Physico/contrôle	F2-CLA-5000	Clapet Filière2 vers analyseur	151
Physico/contrôle	F3-CLA-5000	Clapet Filière3 vers analyseur	151
Physico/contrôle	F4-CLA-5000	Clapet Filière4 vers analyseur	151
Physico/contrôle	F2-MTR-1100	Motoréducteur pont raclleur F2 N°1	2 461
Physico/contrôle	CF-VP-1111	Vanne aval pompe 1 Bâche eau clarif. (NH4 1et 2)	757
Physico/contrôle	CF-VP-1112	Vanne aval pompe 2 Bâche eau clarif. (NII4 1et 2)	757
Physico/contrôle	CF-VP-1113	Vanne aval pompe 3 Bâche eau clarif. (NII4 1et 2)	757
Physico/contrôle	5AMI006	Automate programmable AE 100	41 766
Physico/contrôle	5OND001	Onduleur 230 v (AA100)	924
Réseaux EP & EI	HC-PC-1103	Pompe 2 lavage filtre EP	625
Physico/contrôle	AD-L.SHH-1100	Poire très haut bâche de pompage1 F1	274
Physico/contrôle	GB-VM-2102	Vanne isol.amont ppe 1 F2 sulfate alum.	139
Physico/contrôle	GB-VM-2103	Vanne isol.aval ppe 1 F2 sulfate alum.	139
Physico/contrôle	GB-VM-2202	Vanne isol.amont ppe 2 F2 sulfate alum.	139
Physico/contrôle	GB-VM-2203	Vanne isol.aval ppe 2 F2 sulfate alum.	139
Physico/contrôle	GB-VM-2302	Vanne isol.amont ppe 3 F2 sulfate alum.	139
Physico/contrôle	GB-VM-2303	Vanne isol.aval ppe 3 F2 sulfate alum.	139
Local Boues	EL-SB-1100	Toiles Filtre à plateaux Faure 1	13 033
Local Boues	HO-ZP-1000	Pompe Acide Lavage Faure	2 035
Local Boues	FE-AIT-2100	Mesure de pH Désodo BOUES Tour 2	997
Physico/contrôle	EF-UL-1100	Mesure ultrason Bâche - boues 4M3	559
Physico/contrôle	GM-AA-12002	Agitateur stockage lait de chaux Bac 2	3 661
NH4-1	NH4-NH4-1100	Mesure de NH4 bache de relèvement vers NH4-1/2	19 345
NH4-1	NH4-NO3-1100	Mesure de nitrates bache de relèvement vers NH4-1/2	19 345
Physico/contrôle	AD-L.SHH-2100	Poire très haut bâche de pompage2 - F1	274
Physico/contrôle	AD-L.SLL-2100	Poire très bas bâche de pompage 2 - F1	274
Physico/contrôle	CF-CLA-1101	Clapet anti-retour pompe 1 eau clarif. (NH4 1et 2)	1 980
Physico/contrôle	CF-CLA-1102	Clapet anti-retour pompe 2 eau clarif. (NH4 1et 2)	1 980
Physico/contrôle	CF-CLA-1103	Clapet anti-retour pompe 3 eau clarif. (NH4 1et 2)	1 980
Zone MBBR	DB-PC-2200	Pompe de Reprise N°2 MBBR	2 665
Zone MBBR	DB-VA-5000	Vanne motorisée vers Bassin FM (Séparation des effluents - MBBR)	8 534
Zone MBBR	GR-IT-5000	Injecteur Chaux MBBR	2 635
Zone MBBR	GR-IT-7001	Doseur Silo Chaux MBBR	2 875
Zone MBBR	HD-FIT-1152	Mesure de Débit d'Air-Process MBBR	691
Zone MBBR	HD-TT-1150	Mesure de Température d'Air-Process MBBR	427
Physico/contrôle	F2-PV-2100	Pompe 1 Extraction boues F2 clarif. 2	4 378
Physico/contrôle	GM-TT-1102	Transporteur silo 1	2 209
Physico/contrôle	GM-TT-1103	Ejecteur silo 1	2 209
Physico/contrôle	GM-TT-1202	Ejecteur silo 2	2 209
Physico/contrôle	GM-PR-1400	Pompe 2 chaux F2 vers mélange rapide	5 221
Physico/contrôle	GM-PR-1500	Pompe 3 chaux F2 vers coagulateur	5 221
Physico/contrôle	4162192	Onduleur AE200 (alim A.P.I \instrum \ redresseur)	805
NH4-1	4162193	Onduleur AE400 (alim A.P.I \instrum \ redresseur)	805
Physico/contrôle	4162194	Onduleur AE500 (alim A.P.I \instrum \ redresseur)	805
NH4-1	4162195	Onduleur AE600 (alim A.P.I \instrum \ redresseur)	805
NII4-2	DC-PV-1100(NII4-2)	Pompe syphon NII4 2	1 879
NH4-2	DA-CA-12003	Surpresseur 3 NH4 2	55 914
NH4-2	NH-PC-1300	Pompe 1 relèvement NH4 2 vers bâche ET	2 677
NH4-2	NH-PC-1310	Pompe 2 relèvement NH4 2 vers bâche ET	2 677
NH4-2	NH-PC-1320	Pompe 3 relèvement NH4 2 vers bâche ET	2 677
Physico/contrôle	??	Pompe recirculation boue vers F1	4 253
NII4-2	GW-VM-1002	Vanne Cuve 2 dépotage Méthanol NII4 2	745
Local Boues	4162196	Onduleur AE800 (alim A.P.I \instrum \ redresseur)	1 201
Physico/contrôle	CE-PC-9100	Pompe 1 relèvement eaux F1vers F2	3 686
MBBR		Mesure de amonium sortie MBBR	19 345
Zone MBBR		VIS Doseur Silo Chaux MBBR	2 077
		Sonde MES Stockage boue	1 585
	EC-SD-1100	Table d'égouttage n°1	28 525